

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE THÔNES**

SÉANCE DU 12 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le douze du mois de septembre, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués en Séance Officielle à dix-neuf heures trente, se sont réunis dans la Salle Consulaire, sous la présidence de M. Pierre BIBOLLET, Maire.

Étaient présents : Mme Michèle FAVRE D'ANNE, M. Claude COLLOMB-PATTON, Mmes Chantal PASSET, Nelly VEYRAT-DUREBEX, M. Pierre LESTAS, Maires-Adjointes,

Mmes Nicole LAURIA, Muriel PÉRILLAT-dit-LEGROS, Brigitte VULLIET, MM. Rodolphe PALACIOS, Jérôme AGNELLET, Stéphane FAURE-HUDRY, Karim CHALABI, Grégory BAERT, Stéphane BESSON, Benjamin DELOCHE, Richardo RODRIGUES, Michel CATON, Mmes Christine RODRIGUES, Catherine DUTEIL, Graziella POURROY SOLARI, M. Rémi FRADIN, Conseillers Municipaux.

Avaient donné procuration : Mme Christine RUFFON, MM. Sébastien ATRUX-TALLAU, Frédéric VAILLANT, Conseillers Municipaux.

Étaient absents : Mmes Joëlle TIBURZIO, Claire BARRIN, Élisabeth DE POORTER, M. Pierre BASTARD-ROSSET, Conseillers Municipaux.

Date de la convocation : 6 septembre 2024
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29
Présents et représentés : 25

Secrétaire : Mme Brigitte VULLIET, Conseillère Municipale Déléguée, prend place au bureau en qualité de secrétaire, fonction qu'elle déclare accepter.

--==oo0oo==--

N° 2024/104 - SAISON CULTURELLE N°7 - CONVENTION DE PARTENARIAT ET DE MÉCÉNAT - AUTORISATION DE SIGNATURE

La saison culturelle n° 7 a été lancée. Cette nouvelle saison va, comme les années précédentes, proposer un programme culturel ambitieux.

Afin de financer une partie des événements, les financeurs tels que la Région Auvergne Rhône-Alpes et le Département de la Haute-Savoie sont sollicités.

Des partenaires privés ont également été sollicités et des conventions de partenariat et de mécénat - jointes en annexe - ont été proposées afin de fixer les conditions de leur intervention financière.

Le montant des partenariats privés pour cette nouvelle saison culturelle s'élève à 47 150 € :

NOM	Montants
ACAT	Achat de places
Allianz	500 €
Aravis International	500 €
Banque Laydernier-SoG	1 000 €
Barrachin	4 000 €
Beber TP	600 €
Carrefour	4 000 €

Chalet Lambersens	350 €
Coopérative du Reblochon	3 600 €
Groupe Fournier	10 000 €
Kap Immo	500 €
Koesio	1 500 €
Lathuille Frères	3 000 €
Librairie des Aravis	1 000 €
Maçonnerie POCHAT	500 €
Menuiserie Atrux	1 000 €
Montana Immobilier	1 500 €
Peugeot Thônes	1 200 €
Primalp	2 000 €
Wizbee (en matière 1ere)	1 500 €
Colas	1 200 €
IDCO	500 €
Solution logique	1 000 €
ASSECURE (en diminution presta)	500 €
STBJ	1 000 €
Atelier Vulliet	2 000 €
V création	500 €
Axa	2 200 €
TOTAL	47 150 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
Par vote à main levée, à l'unanimité,

- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer les conventions correspondantes.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ AUX LIEU ET DATE SUSDITS

THÔNES, le 17 septembre 2024

Le Maire,

Pierre BIBOLLET



POUR COPIE CONFORME

La secrétaire de séance

Brigitte VULLIET

LE MAIRE CERTIFIE LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE DE LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION PAR
TÉLÉTRANSMISSION EN PRÉFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE LE 20 SEP. 2024 ET
PUBLICATION ÉLECTRONIQUE LE 23 SEP. 2024

THÔNES, le 23 SEP. 2024

Le Maire,

Pierre BIBOLLET

